



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/47/SC.2/L.2  
17 octobre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-septième session  
Genève, 9 - 20 octobre 2000  
Point 5 de l'ordre du jour

Comité de session II

**CONTRIBUTION DE LA CNUCED À L'APPLICATION DU NOUVEAU  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90 : FLUX FINANCIERS  
ET CROISSANCE EN AFRIQUE**

Projet de conclusions concertées<sup>1</sup>

Le Conseil du commerce et du développement se félicite du rapport établi par le secrétariat de la CNUCED intitulé *Les flux de capitaux et la croissance en Afrique* et, ayant examiné le rapport et compte tenu des discussions auxquelles il a donné lieu au Comité de session II, adopte les conclusions ci-après :

1. Le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a fixé l'objectif d'un taux annuel moyen de croissance d'au moins 6 %, qui permettrait au continent de parvenir à une croissance économique soutenue et durable et à un développement équitable, de relever le niveau de revenu et de faire disparaître la pauvreté. Toutefois, le taux moyen de croissance obtenu dans les années 90 n'a été que de 2,4 % par an. Nonobstant la diversité des économies africaines, il est reconnu qu'une croissance économique soutenue est

---

<sup>1</sup> Approuvé à la réunion informelle du Comité le 16 octobre 2000.

une condition nécessaire de la réduction de la pauvreté, et qu'elle doit s'accompagner d'un environnement économique national et international favorable et d'une gamme d'investissements sociaux et de réformes institutionnelles.

2. L'épargne intérieure devrait, à long terme, être la source principale de l'investissement intérieur. Toutefois, malgré d'importantes réformes engagées par un certain nombre de pays africains, les niveaux actuels de l'épargne et de l'investissement en Afrique sont trop faibles pour assurer un investissement suffisant en faveur du capital humain et des infrastructures sociales et matérielles. Des mesures doivent donc être prises pour combler ce déficit d'investissements. Ce pourraient être l'augmentation des apports de capitaux étrangers, tant privés que publics, ainsi que la mise en route de réformes institutionnelles propres à inverser le mouvement d'exode des capitaux. Une coopération plus étroite est requise au niveau international à cet égard.

3. Malgré les efforts considérables déployés par les pays africains pour attirer et promouvoir l'investissement étranger direct (IED), les flux en sont restés stationnaires, en ce sens que la part des flux mondiaux d'IED allant à l'ensemble des pays africains n'a guère été que de 1,2 %, et que la plus grande partie en a été recueillie par un petit nombre de pays. Par conséquent, malgré de légères augmentations récemment observées dans les flux totaux d'IED à destination de l'Afrique et compte tenu des tendances passées et présentes, ces flux n'ont guère de chance de combler le déficit de ressources dans un avenir prévisible. Il faudrait encourager l'IED en Afrique notamment, en favorisant la coopération entre les pays industrialisés et l'Afrique. Il faudrait s'efforcer de remédier à l'idée uniformément négative que l'on se fait de l'Afrique, et qui empêche les pays qui ont engagé des réformes de recueillir tous les fruits de leurs efforts et d'attirer des flux plus importants de capitaux étrangers.

4. Le rôle de la stabilité macroéconomique, précondition fondamentale d'une mobilisation des ressources financières tant intérieures qu'internationales, doit être souligné. La stabilité, la primauté du droit et des politiques macroéconomiques prévisibles, concurremment avec les réformes structurelles nécessaires, sont indispensables pour faire régner un climat favorable à une croissance sociale et économique équitable. Des ressources financières correspondant aux besoins du développement de l'Afrique sont requises, et il faudrait continuer de consacrer des efforts soutenus à créer les conditions nécessaires à l'augmentation de l'IED et à la mobilisation des ressources internes et externes. Des ressources accordées à des conditions de faveur, comme

celles qui proviennent de l'aide publique au développement (APD) sont nécessaires pour remédier en priorité aux rigidités structurelles qui entravent les efforts de développement de l'Afrique, en particulier ceux qui visent la mise en valeur des ressources humaines et l'atténuation de la pauvreté, ainsi que le développement des infrastructures matérielles et des capacités productives. Tous les partenaires de la coopération au service du développement - donateurs aussi bien que bénéficiaires - sont encouragés à organiser leur aide au développement de façon plus efficace, de manière à assurer une coordination et une complémentarité plus marquées. Pour faire en sorte que les ressources de l'APD soient mieux utilisées et de façon plus efficace, les partenaires de développement devraient travailler ensemble à renforcer la capacité d'absorption des pays bénéficiaires.

5. À l'heure actuelle, l'APD demeure une source importante de financement extérieur en Afrique; cela étant, malgré les efforts déployés par les pays africains pour l'utiliser à meilleur escient, son niveau n'a cessé de diminuer ces 10 dernières années : les flux d'APD actuels représentent moins d'un tiers des objectifs fixés par l'ONU. Il conviendrait de tout faire pour accroître l'APD conformément à ces objectifs et d'en maintenir les flux à un niveau élevé, pendant une période suffisamment longue pour combler le déficit d'investissement. À terme, les flux de capitaux privés et l'épargne intérieure devraient remplacer le financement public, rendant ainsi les pays africains moins tributaires de l'aide.

6. L'accroissement des flux publics devrait s'insérer dans le cadre d'une approche globale du développement, qui inclurait d'autres mesures telles que la réduction réelle et rapide de la dette des pays africains qui élaborent des politiques et mettent en œuvre des réformes institutionnelles appropriées. Il est entendu que l'aide en matière d'allègement de la dette ne devrait pas être fournie au détriment d'autres flux d'APD. En dépit des divers efforts consentis, aux niveaux régional, national et international, pour remédier à la crise de la dette, l'endettement extérieur de l'Afrique s'est très rapidement aggravé. L'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) et l'objectif tendant à prendre une décision, d'ici à la fin de l'année, en vue d'ajouter 10 autres pays à la liste des bénéficiaires de l'Initiative sont autant de mesures bienvenues. Le Conseil prend note de la recommandation du Secrétaire général de la CNUCED selon laquelle il faudrait envisager de permettre, avec effet immédiat, aux pays fortement endettés entreprenant des réformes de surseoir au remboursement de leur dette, sans qu'ils aient

à verser des intérêts additionnels en conséquence. À cet égard, il est rappelé qu'à sa dixième session, la Conférence a invité la communauté internationale à examiner les moyens de déterminer les portions de dette dont le remboursement serait jugé impossible, en vue d'une éventuelle action de la part des créanciers. Pour aboutir, toute initiative tendant à alléger la dette est tributaire des ressources nécessaires disponibles et de la mise en œuvre de réformes économiques. Dans ce contexte, les pays africains sont encouragés à poursuivre la mise en œuvre de ces réformes, à promouvoir la transparence et la responsabilité dans la gestion des affaires publiques et à s'engager à mobiliser les ressources libérées par l'allégement de la dette pour atténuer la pauvreté, y compris en améliorant les secteurs sociaux et en remettant les infrastructures en état.

7. Devant les divers efforts déployés par de nombreux pays africains pour créer un environnement national favorable aux entrées de capitaux, les pays du continent doivent adopter, au besoin, les politiques qui conviennent pour garantir une utilisation efficace des ressources existantes et additionnelles afin de mettre en valeur le capital humain ainsi que l'infrastructure sociale et matérielle. Pour ce faire il faut, d'une manière générale, suivre de près les dysfonctionnements des marchés, des institutions et des infrastructures. À cet égard, il est essentiel de promouvoir un secteur privé dynamique et d'instaurer les conditions d'un bon fonctionnement des marchés, ainsi que de renforcer les institutions publiques en les dotant des capacités nécessaires à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques favorisant la croissance et le développement. Pour que les programmes de réforme soient couronnés de succès, il est essentiel que les pays en aient la maîtrise et, si nécessaire, que l'État participe plus activement à leur mise en œuvre. Ces programmes devraient comprendre des politiques visant à atténuer le coût social des réformes.

8. Une approche globale du développement économique des pays africains serait considérablement facilitée si les exportations des pays africains pouvaient accéder plus aisément aux marchés et si un transfert de technologie était opéré. Pour que ces pays puissent tirer pleinement parti des possibilités d'accès aux marchés - objectif non sans rapport avec les externalités positives -, il est essentiel d'accroître leurs capacités de production et de limiter les contraintes de l'offre.

9. Le rapport intitulé *Les flux de capitaux et la croissance en Afrique*, ainsi qu'un résumé des débats du Conseil à ce sujet, devrait constituer, notamment, une contribution aux préparatifs de la Réunion internationale de haut niveau des Nations Unies chargée d'examiner la question du financement du développement, ainsi que de l'examen des résultats du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui doivent avoir lieu l'un et l'autre en 2002.

-----